

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

<p>COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 27 JUIN 2024</p>

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**
Deuxième Secrétaire parlementaire
- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- Projet de loi portant modification de la loi n°022-2010/AN du 11 mai 2010 portant modification de la loi n°015-2001/AN du 4 juillet 2001 portant autorisation de privatisation d'entreprises à participation de fonds publics, dossier n°100 ;
- Présentation du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027.

La séance plénière du jeudi 27 juin 2024 s'est ouverte à 09 heures 09 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 23
- absent non excusé : 01
- procurations : 22
- présents : 47
- votants : 69

2. Les annonces

Le projet d'ordre du jour de la session permanente de l'Assemblée législative de transition, modifié par la Conférence des présidents réunie en sa 36^e séance, tenue le mardi 18 juin 2024 et soumis à la plénière, conformément aux dispositions de l'article 56, alinéa 5 du règlement de l'Assemblée législative de transition, a été adopté.

Le compte rendu analytique de la séance plénière du mardi 18 juin 2024, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Par ailleurs, les procès-verbaux des séances plénières du jeudi 23 mai et du mardi 28 mai 2024, mis à la disposition des députés, ont été également adoptés.

3. L'examen du dossier n°100

3.1- La présentation des rapports

Le rapport n°2024-017/ALT/CAGIDH de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains, saisie au fond, présenté à la plénière par le député Moussa SANGARE, a recommandé l'adoption du projet de loi.

La Commission du développement durable (CDD) et la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisies pour avis, ont émis des avis

favorables à l'adoption du projet de loi à la fin de la présentation de leurs rapports.

3.2- Le débat général

3.2.1- Les questions et les préoccupations de la plénière

L'essentiel des questions et préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- la disponibilité d'une étude d'évaluation des entreprises privatisées ;
- la situation de la Société d'exploitation hôtelière Silmandé ;
- l'incidence financière du projet de loi.

3.2.2- Les réponses du Gouvernement

En réponse aux préoccupations de la plénière, Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du Budget, concernant **la disponibilité d'une étude d'évaluation des entreprises privatisées**, a affirmé qu'il n'en existe pas en tant que tel à ce jour. Toutefois, elle a indiqué que l'Etat a toujours des actions dans ces sociétés privatisées. Il participe ainsi d'une manière ou d'une autre à leur gestion. La Ministre a ajouté que c'est dans ce cadre que des évaluations sont faites régulièrement, mais au cas par cas, comme c'est le cas actuellement avec la Compagnie Air Burkina et la Société de transport en commun (SOTRACO).

S'agissant de **la situation de la Société d'exploitation hôtelière Silmandé**, Madame la Ministre a expliqué que c'est un partenaire qui assure la location-gérance qui est une autre forme de privatisation. Elle a relevé que des négociations sont en cours avec ce partenaire qui demande une reprise totale de la gestion de l'entreprise.

Quant à **l'incidence financière du projet de loi**, Madame la Ministre a reconnu qu'elle est une conséquence immédiate du projet de loi. Elle a informé les députés que le Gouvernement est dans le processus de détermination de cette incidence financière.

3.3- Le vote

(Le nombre de votants est passé à 70 voix, avec l'arrivée d'un député).

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, l'ensemble du projet de loi, soumis au vote, a été adopté par l'Assemblée législative de transition à l'unanimité des 70 votants.

4. La présentation du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027

4.1. L'exposé de Madame la Ministre

Dans son exposé, Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du Budget a défini le DPBEP comme un outil de cadrage macroéconomique, budgétaire et financier. Il couvre une période de trois (03) ans et s'appuie sur des hypothèses économiques précises et justifiées, dont l'objectif est de renforcer la discipline macro-budgétaire en définissant une trajectoire des finances publiques, conformément aux normes internationales et communautaires.

Elle a indiqué que le DPBEP 2025-2027 a été élaboré sur la base de trois (03) scénarii qui sont :

- le scénario optimiste, bâti autour d'hypothèses et d'environnements très favorables au déroulement de l'activité économique ;
- le scénario pessimiste, qui repose sur l'éventualité d'évènements perturbateurs dans le contexte national, régional et international ;
- le scénario de base, qui tient compte des ambitions affichées du Gouvernement en matière de développement économique et social et des possibilités réelles en matière de mobilisation des ressources ainsi que d'absorption des crédits budgétaires par les ministères et institutions.

Le DPBEP 2025-2027 a, par ailleurs, été élaboré dans un contexte marqué par :

- la dynamique de reconquête du territoire en lien avec la crise sécuritaire toujours préoccupante ;

- les conséquences à long terme de la pandémie de COVID-19 et du conflit russo-ukrainien ;
- la montée des tensions géopolitiques ;
- la faible croissance de la productivité et l'augmentation de la fragmentation géoéconomique.

La Ministre a en outre relevé que l'élaboration du DPBEP a aussi été marquée par la poursuite de la suspension du Pacte de convergence, de stabilité et de solidarité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la situation sociopolitique transitoire et la conclusion d'un nouveau programme économique et financier soutenu par la Facilité élargie de crédits (FEC) avec le Fonds monétaire international (FMI).

Les priorités du budget 2025 sont basées sur les piliers du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) et les défis liés au contexte économique et social actuel qui sont entre autres :

- lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité du territoire ;
- répondre à la crise humanitaire ;
- refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ;
- œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Pour terminer, elle a relevé les actions que compte entreprendre le Gouvernement de transition. Celles-ci porteront entre autres sur :

- la mise en œuvre efficace des différentes politiques publiques de relance de l'économie et d'une bonne gestion des finances publiques ;
- la poursuite et l'achèvement des grands chantiers en cours ainsi que la gestion du passif des différents départements ministériels et institutions en matière de règlement des dépenses.

4.2. Le débat général

4.2.1. Les préoccupations de la plénière

Avant d'entamer la série des questions de la plénière, la COMFIB a présenté à la plénière une analyse du DPBEP à travers quelques observations et préoccupations.

A la suite de cet exposé, les députés ont posé des questions dont l'essentiel s'articule autour des points suivants :

- les actions entreprises par le Gouvernement pour l'apurement de la dette intérieure ;
- le niveau de l'indice global d'insécurité ;
- les actions de soutien aux personnes retournées dans leurs localités d'origine ;
- l'élargissement de la mesure de gratuité des soins de santé ;
- la question de la résorption des salles de classe ;
- le point sur les nouvelles mesures fiscales de la loi de finances à mi-parcours ;
- les mesures prises par rapport aux mutations de terrains nus non mises en valeur et autres que d'habitation ;
- le niveau de recouvrement de l'Impôt sur les revenus fonciers (IRF) par rapport au potentiel actuel ;
- le taux de remobilisation des ressources propres à date ;
- les stratégies à développer par rapport à la contribution du secteur primaire ;
- la question de l'eau en lien avec « l'opération Saaga » ;
- le taux de recouvrement fiscal au niveau des collectivités territoriales ;
- les prévisions de dépenses au profit des institutions qui n'existent plus ;
- l'allègement, au fur et à mesure, des ressources du secteur de la défense et de la sécurité ;
- les actions prises pour l'amélioration de l'assiette fiscale ;
- la situation sur les dates de clôture des différents contrats des Partenariats public-privé (PPP) ;
- le taux d'engagement de la plaine de Samendéni ;
- l'état de mise en œuvre de la Caisse des dépôts et d'investissements du Burkina Faso.

(A la suite des questions et préoccupations posées par la plénière, la séance a été suspendue à 11 heures 43 minutes, pour permettre au Ministre de préparer les réponses. La séance fut reprise à 12 heures 49 minutes avec les éléments de réponse aux différentes questions posées par les députés).

4.2.2. Les réponses du gouvernement

Dans ses éléments de réponse aux questions et préoccupations des députés, en ce qui concerne **les actions entreprises par le Gouvernement pour l'apurement de la dette intérieure**, Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, a

affirmé que des actions sont entreprises. Elle a cité l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC) qui a permis de lever plus de 120 milliards de francs CFA pour prendre en charge une partie de cette dette intérieure. Elle a ajouté que le Gouvernement a entrepris, avec deux établissements financiers de la place, des opérations de titrisation et d'achat de ces dettes en disponibilisant de la liquidité au profit des entreprises afin qu'elles puissent continuer à travailler et surtout payer les impôts qui génèrent des recettes.

Par rapport **au niveau de l'indice global d'insécurité**, Madame la Ministre a signifié que c'est un des indicateurs au niveau du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), qui est calculé par le ministère en charge de la sécurité en collaboration avec l'Agence national du renseignement (ANR). Elle a dit que ce calcul prend en compte trois dimensions, à savoir, le niveau de menace terroriste, le niveau de criminalité ordinaire et le besoin en personnel de sécurité.

S'agissant **des actions de soutien aux personnes retournées dans leurs localités d'origine**, la Ministre a affirmé que plusieurs actions sont menées. Elle a cité notamment, la construction d'infrastructures sociales de base, la distribution d'articles ménagers substantiels, la mise en place d'activités génératrices de revenus, les dotations en semences et en engrais à ces populations pour les accompagner à retourner à la terre, toute chose qui va contribuer à la consolidation du Produit intérieur brut (PIB).

En ce qui concerne **l'élargissement de la mesure de gratuité des soins de santé**, Madame la Ministre a informé les députés que cette opération concerne les personnes âgées et celles vivant avec le VIH.

Sur **la question de la résorption des salles de classe**, la Ministre a relevé que les difficultés sécuritaires ne sont pas vécues de la même manière par les populations. En effet, elle a illustré son propos en relevant que pendant qu'il y a des zones où l'on a besoin de réhabiliter des salles de classe, dans d'autres localités, c'est la situation des écoles sous paillotes qui préoccupe. La Ministre a rassuré les députés que c'est en fonction des régions et des préoccupations précises que l'accompagnement des populations s'effectue.

S'agissant **du point sur les nouvelles mesures fiscales de la loi de finances à mi-parcours**, Madame la Ministre a déclaré une mobilisation de

21 572 156 617 francs CFA dont 19 575 972 677 francs CFA au titre de l'imposition des bénéficiaires des entreprises à la contribution spéciale pour le Fonds de soutien patriotique et 1 996 184 000 francs CFA au titre de la taxe spécifique sur le ciment. La Ministre a également cité l'exonération des impôts et taxes en ce qui concerne l'acquisition de matériels, d'équipements et d'armes destinés aux Forces de défense et de sécurité de même que l'exonération pour l'acquisition de matériels et d'intrants agricoles.

En ce qui concerne **les mesures prises par rapport aux mutations de terrains nus non mis en valeur et autres que d'habitation**, la Ministre a rappelé que la mesure n'est pas nouvelle dans le dispositif. Elle a souligné que cette mesure vise essentiellement à permettre aux citoyens, non à jour, de régulariser leur situation et permettre à l'Administration de disposer d'un fichier fiable des propriétaires terriens. La Ministre a ajouté que la mesure permettra également de faciliter la mise à jour du fichier d'information au niveau du cadastre.

Concernant **le niveau de recouvrement de l'IRF par rapport à son potentiel actuel**, Madame la Ministre a porté à la connaissance de la Représentation nationale qu'à la date du 31 mai 2024, il a été mobilisé la somme de 3 233 656 017 francs CFA, sur une prévision annuelle de 9 740 473 000 francs CFA, soit un taux de recouvrement d'environ 33%.

Pour **le taux de mobilisation des ressources propres à date**, la Ministre a affirmé qu'en fin mai 2024, il a été mobilisé environ 1 113, 09 milliards de francs CFA.

S'agissant **des stratégies à développer par rapport à la contribution du secteur primaire**, Madame la Ministre a rappelé que depuis l'année 2023, il est mis en place une grande campagne de développement du monde rural avec la mise en œuvre de grandes actions pour accompagner le monde rural dans la production céréalière. Ces actions sont, notamment, la mise à disposition des intrants au profit des producteurs, l'aménagement de plusieurs terrains irrigués et de sites de culture maraîchère, la délivrance de cartes de vaccination pour le bétail, la construction d'abattoirs, etc.

Par rapport à **la question de l'eau en lien avec « l'opération Saaga »**, la Ministre a relevé que cette mesure est en hibernation. Elle a surtout insisté sur le développement de stratégies plus structurantes, notamment la

maîtrise de sources en eau, aussi bien les eaux souterraines telles que les forages, que les eaux de surface à travers les constructions de barrages et de retenues d'eau au profit de l'agriculture et de l'environnement.

Concernant **le taux de transfert des ressources aux collectivités territoriales**, la Ministre a affirmé qu'au titre de l'année 2024, il est de 17,23% pour une cible préalablement fixée à 17%. La cible prévue pour 2025 est de 18%.

Par rapport **aux prévisions de dépenses au profit des institutions qui n'existent plus**, en l'occurrence le Conseil économique et social et le Médiateur du Faso, Madame la Ministre a informé les députés que ce sont des inscriptions à titre conservatoire, car cela a été inscrit pour des factures d'eau, d'électricité, les locaux étant toujours là en attente d'être occupés. En ce qui concerne le personnel, la Ministre a affirmé que les dossiers sont déjà passés en Conseil des ministres en vue d'acter leur redéploiement.

Par rapport à **l'allègement, au fur et à mesure, des ressources du secteur de la défense et de la sécurité**, Madame la Ministre a indiqué que l'augmentation du budget entre 2024 et 2025 au profit de ce secteur est infime par rapport à l'augmentation entre 2022-2023 et 2023-2024. Elle a relevé qu'au-delà de la question sécuritaire qui est prioritaire, il y a également celle du développement. La Ministre a expliqué dans ce sens que lorsqu'une zone vient à être sécurisée, le Gouvernement y entreprend des actions de développement, d'où une réduction des ressources de la défense au profit du secteur de développement.

Concernant **les actions prises pour améliorer le ratio de la dette**, la Ministre a relevé qu'il y a beaucoup de priorités au niveau du Gouvernement. Elle a cité la situation sécuritaire, la souveraineté alimentaire, de développement, etc. La Ministre a ajouté que la vision du Gouvernement est d'aller vers la réduction de cette dette. Pour ce faire, elle a insisté sur le fait que des dispositions doivent être prises pour permettre une utilisation la plus efficace possible de la dette. La Ministre recommande donc de recourir à la dette concessionnelle sur les marchés et d'utiliser rationnellement les ressources qui sont mises à la disposition du Gouvernement.

Sur **la situation des dates de clôture des différents contrats PPP**, au nombre de quinze, par rapport à la question de rupture des passeports, Madame la Ministre a affirmé qu'un document y relatif pourrait être mis à la disposition de la Représentation nationale.

En ce qui concerne **le taux d'engagement de la plaine de Samendéni**, Madame la Ministre a déclaré un niveau d'aménagement de 800 hectares depuis mars 2024 avec la mise en œuvre, par le ministère en charge de l'agriculture d'un ensemble de mesures visant l'accélération de la concrétisation des projets.

Pour ce qui est de **l'état de mise en œuvre de la CDI-BF**, la Ministre chargée du Budget, a indiqué que les organes ont été mis en place et deux projets sont en cours d'exécution. Il s'agit du projet de construction de logements en collaboration avec le ministère en charge de l'habitat et le projet sur la construction d'un centre de traitement minier au profit de la production artisanale avec comme tutelle le ministère en charge des mines.

A la suite des éléments de réponse apportés par Madame la Ministre, le Président de l'Assemblée législative de Transition a adressé ses félicitations au Gouvernement pour les efforts consentis en matière de sécurisation du territoire et pour la prise en charge des Personnes déplacées internes. Il a également loué les efforts du Gouvernement en termes de réduction du train de vie de l'Etat et la résilience des régions de recettes ainsi que les efforts de mobilisation des recettes de manière exponentielle malgré les forts défis sécuritaires.

Le Chef du parlement a encouragé le Gouvernement à maintenir les efforts pour la maîtrise de l'inflation en vue de la réduction du coût de la vie et à apurer la dette intérieure pour une relance de l'économie. Il a en outre salué l'offensive agricole en exhortant à une intensification dans le domaine pour une offensive économique.

Enfin, il a lancé un appel au développement des secteurs sociaux, notamment en matière d'écoles, d'infrastructures de santé, de routes, etc. et à impliquer davantage les populations dans la réalisation des ouvrages.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le mardi 09 juillet 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen du projet de loi portant sécurité des systèmes d'information au Burkina Faso, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance a été levée à 13 heures 44 minutes.

Ouagadougou, le 27 juin 2024

Le Président de séance



Dr Ousmane BOUCOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance



Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire